

DEL-2026-14

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2026

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
14

Présents : 11
Pouvoirs : 2
Votants : 13
Ne prend pas part :

Les administrateurs

Jean-Noël AQUA
Florence BERTHOUT
Stéphanie BONNEAU
Isabelle CHATAIGNER
Irénée FREROT
Sylvain GILAT
Luc LEBON
Jean-Pierre LECOQ
Tessa MARCEAU
Charles MERGEY
Marc RENNERT
Marine ROSSET
Paul SIMONDON
Méloody TONOLLI

La Présidente

Méloody TONOLLI

La Secrétaire de séance

Tessa MARCEAU

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 05 juin, se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Méloody TONOLLI.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-14 et L2121-31 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale, et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI) jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu la délibération DEL-2024-31 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 16 octobre 2024 prenant acte du débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération DEL-2024-38 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 9 décembre 2024, portant approbation du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération DEL-2025-11 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 12 juin 2025 portant approbation du budget supplémentaire de 2025 ;

Vu la délibération DEL-2025-18 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 16 octobre 2025 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget 2025 ;

Vu la délibération DEL-2025-25 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 4 décembre 2025 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget 2025 ;

Vu la décision DEC-2025-31 du 15 juillet 2025 portant virement de crédits sur le budget 2025 ;

Vu la décision DEC-2025-45 du 2 octobre 2025 portant virement de crédits sur le budget 2025 ;

Vu la décision DEC-2025-50 du 6 novembre 2025 portant virement de crédits sur le budget 2025 ;

Vu la décision DEC-2026-01 du 13 janvier 2026 portant virement de crédits sur le budget 2025 ;

Vu la délibération DEL-2026-11 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 15 juin 2026 portant approbation du compte de gestion de 2025 ;

Vu la délibération DEL-2026-13 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 15 juin 2026 portant approbation du compte administratif de 2025 ;

Considérant que les résultats affectés par la présente délibération sont constatés par le compte de gestion et par le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

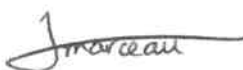
Article 1 : L'affectation du résultat positif d'investissement 2025 de 13 180 723,68 € à la section d'investissement de l'exercice 2026 en recettes (compte 001) est approuvée et les restes à réaliser 2025 s'élevant à 2 204 126,19 € sont constatés.

Article 2 : L'affectation du résultat positif de fonctionnement 2025 de 381 621,23 € à la section de fonctionnement de l'exercice 2026 en recettes (compte 002) est approuvée.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance



Tessa MARCEAU

La Présidente

Mélody TONOLLI

